



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 08 AOUT 2024

Convocation du 25 Juillet 2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le huit août à quinze heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Pierre-les-Bois, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Roger MATHIEU, 1^{er} adjoint.

Présents : MATHIEU Roger, MARIOTTI Bernard, BOUCHEROLLES Valérie, DECROCK Clotaire, BONNEFOY Jérôme, CHEVALIER Pierre.

Absents excusés : SCHNÜRER Claude (a donné pouvoir à Bernard MARIOTTI)

Absent : PLISSON Marie-Claude, ALLEGRET Myriam, MATHIEU Ludovic.

Secrétaire : MARIOTTI Bernard

Le 1^{er} adjoint donne lecture du procès-verbal de la réunion du 21 juin 2024 qui est accepté à l'unanimité.

Il propose également d'ajouter à l'ordre du jour 1 délibération concernant le règlement de l'accueil périscolaire. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet ajout.

1) Délibération 2024-21 : Rapport sur l'artificialisation des sols

Monsieur le 1^{er} adjoint présente aux conseillers le courrier de la préfecture en date du 29 avril 2024 demandant à la commune l'élaboration d'un rapport sur l'artificialisation des sols sur une période de 10 ans afin de faciliter le suivi de l'artificialisation des sols et des objectifs de lutte contre cette artificialisation à l'échelle communale.

Ce rapport devra dorénavant être présenté tous les 3 ans au Conseil Municipal.

Après avoir débattu et voté, à l'unanimité des voix, le conseil municipal approuve ce rapport.

2) Délibération 2024-22 : Achat de matériel pour le restaurant communal

Monsieur le 1^{er} adjoint explique aux conseillers que les anciens propriétaires du Pont Bayard, hôtel-restaurant situé dans la commune voisine du Châtelet, cherchent à vendre le matériel de cuisine dont ils disposaient afin de mettre en vente leur bien immobilier. A ce titre, ils ont contacté la commune de Saint-Pierre-Les-Bois afin de lui proposer le rachat du matériel pour équiper son restaurant communal.

M. Mariotti, 2^{ème} adjoint, s'est rendu sur place pour prendre des photos qui sont présentées aux conseillers.

L'ensemble du matériel, détaillé par les propriétaires dans un inventaire, serait cédé pour la somme de 3000€.

A l'unanimité des voix, le conseil municipal approuve l'achat du matériel pour un montant de 3000€ TTC.

3) Délibération 2024-23 : Règlement de l'accueil périscolaire

Monsieur le 1^{er} adjoint relate un incident qui s'est déroulé entre l'agent chargé de l'accueil périscolaire et un parent d'élève dans l'enceinte de l'école. Il propose donc de mettre en place un règlement propre à l'accueil périscolaire afin de définir les droits et obligations de chacun.

Les conseillers, après avoir débattu et voté, adoptent à l'unanimité ce règlement.

4) Questions diverses

► Locataire presbytère

► Une locataire du presbytère refuse de signer l'avenant à son bail d'habitation augmentant ses charges locatives de 10€ afin de contribuer au règlement du compteur EDF de la pièce commune. Les conseillers décident de couper la liaison entre le compteur EDF et le logement de ce locataire

► Point sur la grange située au Village d'en Bas : le tribunal judiciaire d'Auxerre a nommé un curateur à la succession de m. Lamiche

► Travaux de réfection des routes : la demande de DETR formulée auprès de la préfecture a été refusée

La séance est levée à 16h00